

ME 21 - BIOLOGIE SANTE PR 98 - M2 Coordinateur d'études dans le domaine de la santé (CEDS)					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S3 - Semestre 3					
Medecine et recherche clinique	S3	7	92	100% Contrôle continu	7
Droits et éthique	S3	2	24	100% Contrôle continu	2
Recherche clinique et compétences professionnelles	S3	6	94	100% Contrôle continu	6
Anglais pratique et professionnel	S3	2	27	100% Contrôle continu	2
Valorisation des expériences d'apprentissage	S3	13	18	100 % soutenance orale	13
TOTAUX ECTS S3	S3	30	255		
S4 - Semestre 4					
Droit et éthique	S4	2	8	100% Contrôle continu	2
Management gestion de projet	S4	6	64	100% Contrôle continu	6
Economie de la santé et de la recherche	S4	3	33	100% Contrôle continu	3
Anglais pratique et professionnel	S4	2	27	100% Contrôle continu	2
Valorisation des expériences d'apprentissage	S4	7	18	100 % soutenance orale	7
Projet tuteuré - UVSQ	S4	10	40	100% Examen terminal oral	10
TOTAUX ECTS S4	S4	30	190		